



DESTINATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
CANDIDATE

RÉGION ÎLE DE LA RÉUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

DESTINATIONS BLEUES® D'EXCELLENCE - ESCALE PATRIMOINE PHARE® DE L'Océan Indien

Compte-rendu du Comité de pilotage du 6 juin 2019
Les « Grands Stades Bleus Nautiques® » et les « Routes Bleues » by Odyssea® de la
destination Territoire de la Côte Ouest



Odyssea® - Territoire de la Côte Ouest « Destinations Bleues d'Excellence »

Comité de pilotage : les Grands Stades Bleus Nautiques® / Routes Bleues by Odyssea de la destination Territoire de la Côte Ouest

La réunion commence par un rappel des origines du programme Odyssea® Tourisme et Croissance Bleue sur la destination du Territoire de la Côte Ouest, par Marie-Laure Bouthillon, chargée de mission du projet Odyssea au sein de la Direction générale des services techniques et développement durable.

Philippe Calamel, Directeur Général de la SCIC Groupement Européen Odyssea® Tourisme et Croissance Bleue (voir PowerPoint de présentation) sur la page web dédiée.

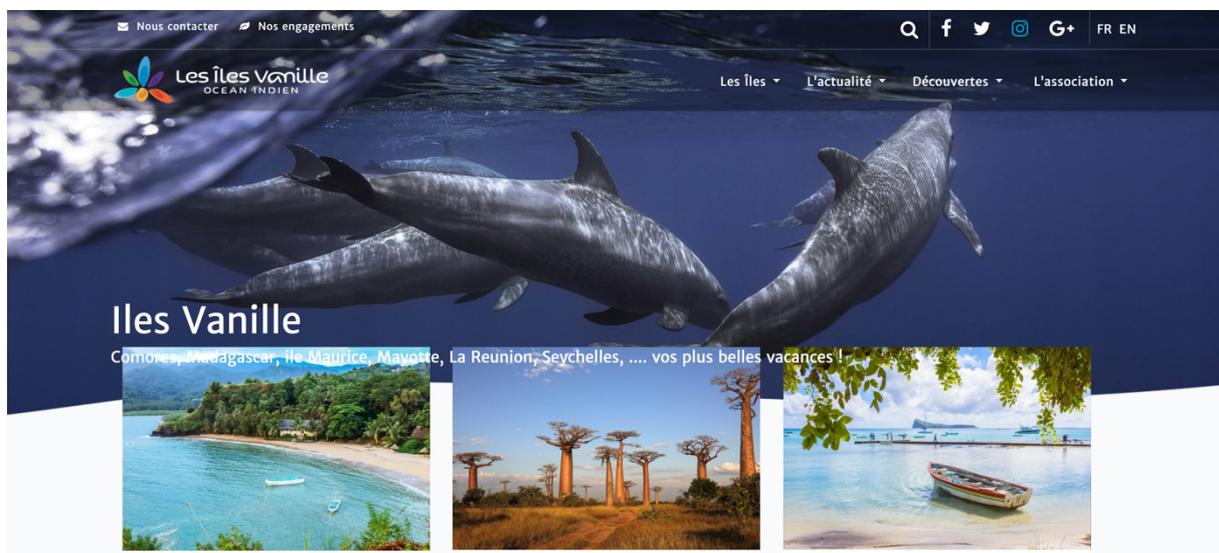
M. Jean-Claude Maillot, élu à la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest, approuve le projet présenté par Philippe Calamel qu'est la mise en tourisme nautique de la destination Territoire de la Côte Ouest par la création des « Grands Stades Bleus Nautiques® » et des « Routes Bleues » by Odyssea®. Pour M. Jean-Claude, il faut être ambitieux et la mise en tourisme nautique de la destination Territoire de la Côte Ouest par le modèle Odyssea le permet.

M. Jean-Jacques Tomasini du Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) évoque l'existence du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB). La mission principale du CMUB est l'élaboration d'un document stratégique de bassin maritime (DSBM) qui viendra préciser et compléter les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), au regard des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du bassin Sud océan Indien. Il peut en outre émettre des recommandations et avis sur tous les sujets relevant de la mer et du littoral.

Pour M. Jean-Jacques Tomasini, ces deux démarches doivent fonctionner ensemble. Il faut organiser une réunion de travail. Il existe une véritable préoccupation de l'État pour le développement économique des territoires autour de la croissance bleue.

Il est précisé dans la salle qu'il faut absolument, en matière de marketing, associer le développement d'Odyssea sur le Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest avec les grandes marques touristiques comme « La Réunion » ou encore « l'Océan Indien ».

M. Pascal Viroleau, Directeur des Iles Vanille, précise que le Ministère du Tourisme demande au projet « Iles Vanille » de faire une prospective sur les 10 ans à venir. Sous l'égide de l'UCOI, le concept marketing « Les Iles Vanille » a été défini début août 2010, lors d'une rencontre à la Chambre de Commerce de La Réunion, entre les représentants des Offices de Tourisme (OT) de la zone. L'objectif est de redynamiser le secteur du tourisme en fonction de la demande internationale et du nouvel environnement commercial, en renforçant l'attractivité multiple de l'océan Indien.



Pour M. Pascal Teysse de la Région La Réunion, en matière de croisière, il y a une saturation des points d'accroche actuels dans l'océan Indien. Pour développer la croisière dans ce bassin de navigation, il faut donc créer de nouveaux points d'accroche. Actuellement, il y a une vraie volonté sur Madagascar de développer la croisière. La banque mondiale souhaite soutenir Madagascar sur cette activité.

M. Pascal Teysse de la Région La Réunion précise que dans la croisière, l'offre est inférieure à la demande alors que dans la plaisance, l'offre est supérieure à la demande.

Il existe une véritable augmentation de la navigation des méga-yachts dans le bassin de navigation de l'océan Indien depuis 4 à 5 ans.

Il est proposé par Philippe Calamel, qu'à l'exemple du Marin dans le bassin de Navigation des Antilles, les ports de la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest deviennent la base technique du bassin de navigation de l'océan indien, en s'appuyant sur le savoir-faire et la sécurité qu'apporte un pays comme la France.

M. Jérôme Belhuerne maitre de port de la régie des ports de plaisance, précise que son port peut accueillir des méga-yachts même s'il y a des difficultés entre la zone plaisance et les activités industrielles. Il est émis l'idée de travailler sur une fiche-action sur l'accueil de méga-yachts pour la destination Territoire de la Côte Ouest. Un des éléments clés de cette fiche-action sera la stratégie marketing. Il faut faire de la destination Territoire de la Côte Ouest l'ambassadrice de la Marque France dans l'océan Indien.

Il est précisé dans la salle qu'il existe beaucoup de projets d'itinérance nautique sur la destination du Territoire de la Côte Ouest. Les « Grands Stades Bleus Nautiques® » et les « Routes Bleues » sont un vrai bon outil pour créer une synergie entre les différents projets à venir et ceux déjà existants. Aujourd'hui, beaucoup de choses existent ou vont se mettre en place. Il faut que ces actions soient coordonnées pour mettre en place une véritable politique touristique nautique. Odyssea semble être l'outil pour cela.

Le programme Odyssea® Tourisme et Croissance Bleue doit apporter une réponse au développement des activités nautiques, de la croisière, la plaisance et du nautisme de manière générale. Que fait-on pour la destination Territoire de la Côte Ouest en matière de :

1. Croisière
2. Plaisance
3. Grande plaisance
4. Activités nautiques, aquatiques et subaquatiques.

Il faut développer les activités nautiques sur la Destination Territoire de la Côte Ouest et pour cela, l'un des axes de réflexion sera de celui de travailler à ce que la population locale se réapproprie la mer, et cela passe par la mise en culture de cette dernière, par la mise en place de classes de mer par exemple. Les « Routes Bleues » by Odyssea® sont une réponse à la problématique actuelle en matière de développement du nautisme à La Réunion.

La Réunion doit éduquer ses enfants à la mer et à ses richesses culturelles, patrimoniales, environnementales.

Est évoquée l'idée de mettre en place une action sur la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest entre les plaisanciers et les enfants de ce territoire.

Il faut développer le cabotage sur la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest.

M. Gabriel Jean-Albert Base Nautique des Mascareignes précise qu'il existe 4 écoles de voile sur la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest. Aujourd'hui il existe de vraies difficultés :

- Elles portent les équipements sur leurs fonds propres.
- Il est difficile de proposer des activités aux clientèles touristiques en raison de la vétusté du matériel. Le matériel ne correspond pas aux standards actuels des clientèles touristiques.

Il faudrait que les institutions présentes sur La Réunion nous aident à renouveler notre flotte.

Est ensuite évoquée l'idée des flottes collectives qui permettraient de moderniser les bateaux des écoles de voile.

Il faut réfléchir en financement mixte :

1. Actions publiques : offrir aux enfants l'accessibilité à la voile et à la mer.
2. Actions privées : offrir aux clientèles touristiques des offres et des produits nautiques.

Sur les 4 bases, 3 sont bien installées. L'une d'entre elles est sur un site qui ne correspond pas aux attentes des clientèles touristiques.

Le Stade nautique de la baie de Saint-Paul est exceptionnel en termes de navigation.

Il existe une saisonnalité de la navigation en voile légère sur la côte de la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest.

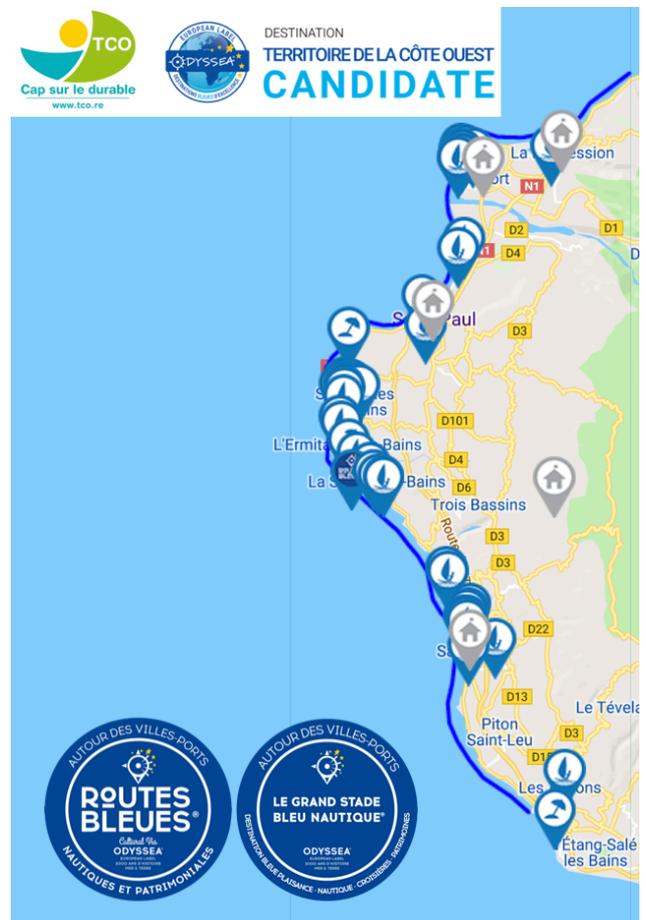
- En été : de Saint-Gilles vers Saint-Leu
- En hiver : de Saint-Gilles vers Le Port

Il faut, dans le projet de requalification des ports de la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest, intégrer les bases nautiques. Le développement des ports ne pourra pas se faire sans des bases nautiques attractives par leurs offres et produits touristiques.

La mise en tourisme bleu de la destination du Territoire de la Côte Ouest par les « Grands Stades Bleus Nautiques® » et les « Routes Bleues » by Odyssea® le permet.

Pour allier l'histoire de La Réunion en matière de navigation et le développement de la plaisance et du nautisme, il est évoqué l'idée des « marines ». Les « marines » sont les débarcadères d'autrefois. Généralement, ce sont des zones faciles de navigation et d'accostage. Aujourd'hui elles n'existent plus.

L'idée est évoquée de faire une étude sur les différentes zones possibles de mouillage sur la côte de la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest, et de créer un grand événement ex nihilo pour attirer les plaisanciers sur le bassin de navigation du territoire de la Côte Ouest.



Il est ressorti des nombreux échanges que le modèle économique lié à la voile est faible aujourd'hui, mais que le potentiel est réel.

Il faut un vrai soutien des collectivités pour développer cette économie créatrice d'emplois.

Il faut que les prestataires nautiques et notamment les clubs de voile se positionnent sur des offres complémentaires et non concurrentielles. Il faut que ces dernières se spécialisent sur des supports de navigation différents et complémentaires.

M. Pascal Viroleau, Directeur des Iles Vanille, précise qu'il existe une vraie complémentarité entre les deux programmes que sont les « Grands Stades Bleus Nautiques® » et les « Routes Bleues » by Odyssea et qu'il faut mettre sur l'eau les Réunionnais, par des produits simples et accessibles. Les « Grands Stades Bleus Nautiques® » et les « Routes Bleues » by Odyssea® sont des bons programmes qui vont en ce sens.

Après une discussion, il s'avère qu'il existe des bateaux patrimoines typiquement réunionnais. Par le programme Odyssea® et sur la destination du Territoire de la Côte Ouest, on pourrait envisager l'idée de faire un festival nautique autour de ces bateaux et de l'histoire maritime de La Réunion. Il est demandé à la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest de rencontrer la Confrérie des Gens de la Mer.

M. Jean-Jacques Tomasini du Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) précise que l'État et la Région La Réunion vont signer dans les semaines à venir un Contrat de Convergence pour 2019/2022. Dans ce Contrat de Convergence, le tourisme devrait être pris en compte.

Il est évoqué la défiscalisation pour soutenir le développement du nautisme et de la plaisance. Le principe pourrait être de défiscaliser les bateaux qui seraient prêtés aux clubs de voile pour renouveler de façon régulière leur matériel.

L'un des problèmes sur les ports de la destination du Territoire de la Côte Ouest est le manque de place d'un point de vu foncier. Aujourd'hui les ports sont saturés. Beaucoup de bateaux ne naviguent pas. Si l'on veut développer la plaisance et le nautisme, il faut laisser le plan d'eau à ceux qui pratiquent ou qui permettent la pratique.

Il est demandé M. Gabriel Jean-Albert de la Ligue de Voile de faire une fiche-projet pour chaque base nautique de la destination du Territoire de la Côte Ouest.